



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2013

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Jean-Jacques JABLKOWSKI, Albert ALLMENDINGER,
- Les Conseillers Municipaux : - M. Pierre AMANN, M. Michel ESTNER, M<sup>me</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT qui a donné procuration à M. Michel MECKERT
- M. Christian DOCK qui a donné procuration à l'Adjoint M. Albert ALLMENDINGER
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Philippe PELEGRI

### **1 – Procès-verbal de la séance du 9 Septembre 2013**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Gratification de fin d'année 2013 pour le personnel communal**

Vu la délibération du 06 novembre 1997 portant intégration directe dans le budget, des « primes de fin d'année pour le personnel communal »

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**FIXE** la part de chaque agent à 8 % du total des traitements bruts des dix premiers mois de l'année (janvier à octobre), à condition que l'agent ait travaillé au moins trois mois consécutifs et n'ait pas démissionné en cours d'année.

**AUTORISE** M. le Maire à moduler la prime dans une fourchette de 25 % en plus ou en moins en fonction des mérites.

**FIXE à 7 962,29 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année de l'ensemble du personnel communal (hors parts patronales), ventilé entre tous les agents selon les critères énoncés aux deux paragraphes précédents.

**D'IMPUTER** ce montant au chapitre 012 du budget de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – Syndicat Forestier BARR et 4 autres communes – Cession de la maison forestière « Tollenloch »**

VU les dispositions de l'article L.5816-6 du Code général des Collectivités Territoriales traitant de l'aliénation de biens et droits indivis,

VU la délibération, en date 3 juillet 2012, aux termes de laquelle la Commission Syndicale du Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes a adopté une décision de principe favorable à la cession de la maison forestière "Tollenloch" du fait que cet immeuble ne sera plus occupé par un agent de l'Office National des Forêts et au regard de son entretien et de sa surveillance,

VU la délibération, en date du 27 novembre 2012, aux termes de laquelle Monsieur le Président de la Commission Syndicale du Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes a été chargé de rechercher un acquéreur pour la maison forestière "Tollenloch", la propriété étant définie pour une contenance de 8,03 ares,

AVISÉ que par compromis de vente, en date du 7 octobre 2013, Monsieur Nicolas ILLER et Madame Cécile STUDER déclarent se porter acquéreurs du bien pour la somme de 170 000,00 €, net vendeur,

VU l'Avis du Domaine, en date du 27 août 2012, estimant la valeur vénale du bien à la somme de 142 000,00 €, hors taxes,

AVERTI que les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes doivent délibérer sur l'aliénation d'un bien du patrimoine indivis, en l'occurrence une parcelle forestière,

Le Conseil Municipal  
Délibère et décide

- **D'APPROUVER** la cession par le Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes, au profit de Monsieur Nicolas ILLER et Madame Cécile STUDER, de l'immeuble cadastré :

- Commune de BARR
- Lieu-dit "Einung"
- Section 32,
- Parcelle n° 36/4
- d'une contenance de 8,03 ares,
- sis en zone UCw du Plan d'Occupation des Sols,
- hors aire viticole A.O.C,

pour la somme de 170 000,00 €, net vendeur,

- **D'APPROUVER** la constitution d'une servitude de passage, de pose et maintien de conduites souterraines au profit de la parcelle cédée, respectivement sur et dans l'emprise de la voie forestière longeant cette dernière,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution et l'aboutissement de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Créé par les lois Grenelle, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) confirme aujourd'hui la Trame Verte et Bleue comme nouveau facteur de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en France.

A ce titre, il sera amené à constituer le cadre régional de référence pour « enrayer la perte de biodiversité, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques sans pour autant oublier les activités humaines » (art. L.371-1 du code de l'environnement).

A l'échelon local, le SRCE est élaboré conjointement par le Conseil Régional d'Alsace et l'Etat en collaboration avec le Comité Alsacien de Biodiversité dont le Syndicat Mixte pour le SCoT du Piémont des Vosges (SMPV) est membre au titre du collège des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, les travaux d'élaboration du SRCE sont achevés et toutes les collectivités régionales sont amenées à émettre leur avis avant le 31 octobre 2013.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.371-3 al.3 ;

Vu la demande de consultation du Président du Conseil Régional d'Alsace et de Monsieur le Préfet sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) réceptionné en Mairie le 25 Juillet 2013 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé le 14 juin 2007 et maintenu dans ses orientations le 11 juin 2013, qui décline les orientations relatives à la préservation de la biodiversité sur le territoire du Piémont des Vosges ;

Vu la présentation et l'examen du projet de SRCE en Comité Syndical du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges le 1<sup>er</sup> octobre ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal  
Délibère et décide

- **d'émettre un avis défavorable (à 13 voix et 2 abstentions)** , estimant que le SRCE proposé présente trop de contraintes et limite encore davantage le pouvoir de décision des communes.
- **de charger** Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives

#### **5 – Divers**

##### **A – Communication d'un courrier recommandé adressé au Maire et conseillers municipaux**

M. le Maire communique à l'ensemble des conseillers municipaux un courrier recommandé adressé par un habitant et concernant les travaux prévus dans le cadre du chantier de la partie haute de la rue des Châteaux. Le Conseil Municipal charge M. le Maire de répondre à ce courrier.

## **B – Etat d'avancement des chantiers rue de la Montagne et chemin du Wolfshaus**

M. le Maire informe les conseillers que le SDEA est intervenu dans la rue des Châteaux pour déplacer le poteau d'incendie et remplacer certaines vannes. La Société CRESA est également intervenue sur les deux chantiers pour la mise en place des réseaux téléphoniques et d'éclairage public. Lors de la dernière réunion de chantier, l'Entreprise EUROVIA a fait savoir qu'elle allait démarrer les travaux de voirie cette semaine.

## **C – Rappel : Cérémonie au Monument aux Morts**

M. le Maire rappelle que la cérémonie au Monument aux Morts est fixée au dimanche 17 novembre 2013 – Départ du cortège : 10 h 45 devant la Mairie.

La séance est levée à 21 H 00.

Le Maire :

The image shows a blue circular official seal of the Mairie de Heiligenstein (Bas-Rhin) with a signature in blue ink written over it. The seal contains the text 'MAIRIE DE HEILIGENSTEIN' and '67 (Bas-Rhin)'. The signature is a cursive script that appears to read 'Marcel Kirstetter'.

*Marcel Kirstetter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1. Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
17 Novembre 2013	Monument aux Morts à 11 h « Cérémonie du Souvenir »
Samedi 30 Novembre 2013	Vente de l'Avent organisée par les Ecoles au Caveau de la Mairie
Samedi 14 Décembre 2013 le matin	Vente de Sapins au profit de l'Ecole (Caveau de la Mairie)
Dimanche 15 Décembre 2013	Fête des Personnes Agées (salle polyvalente)
Vendredi 20 Décembre 2013	Fête de Noël des Enfants (19 h à Eglise)

## 2. Vente de calendriers

L'association sportive de Heiligenstein et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Heiligenstein vous proposeront d'acheter leur traditionnel calendrier. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

## 3 . Dépose des enfants devant l'école élémentaire

Je tiens à rappeler que l'arrêt (*non seulement le stationnement, mais rien que le simple arrêt*) devant les écoles élémentaires (CP et CE) est strictement interdit. Le non respect de cette règle provoque régulièrement des embouteillages et de ce fait présente un réel danger pour les enfants. Je demande que désormais les enfants viennent à pieds à l'école. Il n'y a aucune obligation de les accompagner. Ils peuvent se rendre seuls à l'école. Eviter de prendre inutilement la voiture est également une façon d'apporter sa contribution au développement durable !

## 4 . Inscription sur la liste électorale

Pour voter en 2014, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2013 (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

## 5 . Calendrier des battues

Le Maire rappelle à la population les dates des battues restantes, organisées par le locataire de la chasse :

- 13 novembre 2013
- 06 décembre 2013
- 13 décembre 2013
- 27 décembre 2013
- 03 janvier 2014

## 6 . Banque Alimentaire

La banque alimentaire sollicitera à nouveau votre générosité les 29 et 30 novembre 2013 pour la collecte Nationale de denrées alimentaires non périssables. Vous pouvez déposer vos dons à la Boulangerie, à la mairie ou à l'école élémentaire jusqu'à 11 h le samedi 30 novembre.